

SEANCE DU 27 AVRIL 2016

Le vingt-sept avril deux mil seize à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Creys Mépieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Creys Mépieu, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Etaient présents :

Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POETE**, Isabelle **MAYEN**, Nadine **MELLET**, René **GIPPET**, Geneviève **HERBEPIN**, David **ARNAUD**, Ligia **HODY**, Jean-Claude **GENGLER**, Stéphanie **BATAILLON**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**

Date de la convocation : 22 avril 2016

Secrétaire de séance : Jean-François **DUBOIS**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 2 mars 2016.

Pierre **VACHER** demande l'ajout de la maison de Mépieu, à l'ordre du jour.

VOISINS VIGILANTS

Comme évoqué lors de la dernière réunion, Philippe **FILLOD** présente l'association « voisins vigilants ». L'implantation de ce dispositif, fondé sur la solidarité de voisinage, a démontré son efficacité face à l'insécurité. Une plateforme est mise à disposition des administrés intéressés. Ces derniers repèrent les événements suspects et les signalent à l'ensemble de leurs voisins via la plateforme. En quelques clics, toutes les personnes concernées sont averties par mail ou par SMS.

Il y a quelques années, lors d'une réunion publique sur le sujet, seules 6 personnes s'étaient portées volontaires. La notoriété et l'efficacité de ce système entraînera certainement un plus grand nombre d'utilisateurs. Le fait de surveiller les habitations voisines peut être taxé de curiosité entre voisins précise le Maire. L'adhésion à cette association légitimerait la surveillance entre voisins. Il précise que cet outil mis à disposition des habitants ne sera pas géré par la municipalité mais pas les adhérents. La commune pourrait être sectorisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Décide d'adhérer au dispositif Voisins Vigilants,

Décide de prendre en charge l'adhésion

D'organiser une réunion publique à ce sujet

Décide de cibler un hameau intéressé et d'étendre le dispositif à l'ensemble de la commune

Ghislaine **POZZOBON** propose d'insérer cette information dans le flash info de juin.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Vu la liste d'aptitude au grade de rédacteur du centre de gestion de la fonction publique de l'Isère pour l'année 2016,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Décide la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 1^{er} mai 2016.

JURY D'ASSISES

Le Conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises. Stéphanie **BATAILLON** procède au tirage au sort à partir de la liste électorale.

Evelyne **DEMEULENAERE** et Guillaume **BONNARD** sont retenus.

MISE A DISPOSITION DES PARCELLES section AB n° 288-289

Suite à la demande de M. Jérôme **BABOLAT**,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

Décide de mettre à disposition de M. Jérôme **BABOLAT**, la parcelle section AB n° 298 ainsi que la partie matérialisée sur le plan joint.

Précise que cette mise à disposition sera gratuite et devra respecter les conditions suivantes :

- Entretien des terrains indiqués ci-dessus
- Laisser l'accès libre à la parcelle en contre-bas,

Précise que le contrat prendra effet au 1^{er} mai 2016 jusqu'à la fin du mandat,

Charge M. Philippe FILLIOD d'établir et de signer la convention de mise à disposition.

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

La commune est destinataire d'un questionnaire, du département, relatif à un état des lieux des services présents sur les territoires et le recensement des besoins des services au public. Ces informations seront ensuite centralisées aux présidents des EPCI, et adressées ensuite au département qui établira un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Lors de cette présentation le Maire a tenu à souligner la lourdeur administrative de toutes les études qui sont chronophages pour le travail en mairie.

SEMCODA – MODIFICATION DES STATUTS

La commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 481 actions d'une valeur nominale de 16 €, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par le conseil municipal pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour vote par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

En effet, l'article L 1524-1 du CGCT stipule : « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir **sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification** ».

M. Le Maire propose de passer au vote,

Vu notamment l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les dispositions du Code de Commerce visant les sociétés anonymes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Décide de donner pouvoir au représentant de la commune à l'assemblée générale extraordinaire, afin :


- D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 € à 42 464 048 € par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.
- D'autoriser la modification des statuts proposée
- De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération.
-

MAPA – DPU

M. Le Maire donne lecture des opérations réalisées dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22) permettant au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

D.P.U

Pas d'exercice du droit de préemption :

 ONTANAYA Y MORENO CHOCANO Pusigneu – rue des Rochers

BRUN olivier – FOLVARSCHI Maria

 CARROT serge – rue de la Bazane

M. et Mme FRILEY Corentin

- ✚ MAYEN Gérard – rue du Mérieu
M. et Mme RUIS Roland
- ✚ RUIS Roland – rue de la Korïa
TROUILLOUD Florian
- ✚ M. et Mme BENITO 588 rue du Bois de Solière
VILLE Grégory – VANNIERE Mathilde
- ✚ Sci FMI – Rue de Pénélon Faverges
EL YOUZGHI M'hamed – Nathalie BONILLA

MAPA (Marché à procédure Adaptée)

02/2016 - **CONTRAT DE MAINTENANCE – SERIC SYSTEMES - PORTAIL ZA MALVILLE**

Le contrat de maintenance pour le portail coulissant sur rail motorisé de la ZA de Malville est attribué à la Société SERIC SYSTEMES de l'ARBRESLE (69210) pour un montant de 548 € HT

03/2016 **CONTRAT DE MAINTENANCE – SYNESIS - MATERIEL INFORMATIQUE ECOLES**
TABLEAUX NUMERIQUES

Le contrat de maintenance pour le matériel informatique concernant les tableaux numériques comprenant 7 ordinateurs portables + 7 vidéoprojecteurs est attribué à la société SYNESIS de RIVES S/ FURES (38140) pour un montant de 1 713,60 € HT

TOUR DU TABLE

Jean-François **DUBOIS**

- ✚ A beaucoup apprécié la présentation du bilan annuel 2015 de la réserve régionale. Le 16 novembre prochain se déroulera la vidange du grand étang, il restera en assec pendant un an. Suite au curage des canaux, les boues enlevées serviront à créer des hauts fonds et des îlots sur place.
- ✚ Fibre optique : câblage de la « maison télécom » à Bran pour amener la fibre sur une partie de la commune. Prochaine opportunité, les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau entre Creys et Bouvesse.

Philippe **FILLOD**

- ✚ A rencontré Aurélie MANACH « Aurédécor » qui invite le Conseil à visiter son atelier le 20 mai prochain.
- ✚ Propose d'installer un point d'apport volontaire sur le hameau de Creys.

David **ARNAUD**

- ✚ Demande que soit broyé l'accotement de la D16 de part et d'autre de l'accès au cimetière de Mépieu

Séverine **POETE**

- ✚ Travaille sur la nouvelle gestion de la cantine, et rencontre actuellement l'ensemble du personnel concerné. En attendant le retour d'expérience, certains emplois seront assurés par l'intermédiaire de l'association « Osez ».

Pierre **VACHER** et Alain **SUBIT**

✚ Ont fait visiter la cure de Mépieu à Raphaël QUESADA, qui a proposé de créer un musée, Ils rappellent également la possibilité d'y installer des logements susceptibles d'accueillir les usagers de la via Rhôna.

M. Le Maire a discuté de ce sujet avec Raphaël QUESADA et confirme qu'il s'agit du patrimoine de la commune. Si des logements sont aménagés, il ne sera conservé que les murs extérieurs, l'escalier intérieur devra être détruit ainsi que tout ce qui fait le charme de ce bâtiment. Il a aussi indiqué qu'un aménagement susceptible de recevoir du public doit répondre aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), ce qui forcément obligerait à de profonds changements sur le bâtiment. Il rappelle aussi les expériences de la CCPC avec les difficultés rencontrées sur la Maison de Pays et des coûts importants sur le musée de Brangues pour faire vivre un tel espace. Sur la possibilité de faire du logement, il rappelle que le coût de location au m² par la commune en ferait forcément un logement inaccessible financièrement, il ne lui semble pas que le rôle de la commune soit de proposer des locations à plus de 1 000 €/mois.

Séverine rappelle qu'elle avait proposé de faire de l'hébergement de groupe. Cet hébergement est en cours de création à Faverges, il faut attendre le retour d'expérience, répond le Maire. La commune n'est pas connectée directement à la Viarhõna, donc un grand nombre d'hébergement ne va pas être nécessaire. Il faut également réfléchir au mode de gestion, car qui va gérer ces équipements le week-end, il sera nécessaire de conventionner avec le privé. Alain SUBIT n'est pas favorable à l'installation d'un musée, et préconise l'aménagement de logements tout en conservant l'escalier intérieur.

Pierre **VACHER**

✚ Informe de l'acquisition de deux tondeuses pour les employés communaux

René **GIPPET**

✚ Signale que Mme RUIZ a installé ses chevaux à FRIGNON. Philippe FILLIOD se charge de régulariser cette occupation du domaine public, et fera de même pour Mme CHOLAT aux Briches.

Geneviève **HERBEPIN**

✚ Demande si le défibrillateur est régulièrement contrôlé. Un employé communal le vérifie régulièrement.

Ghislaine **POZZOBON**

✚ Signale que les pancartes, réalisées par les enfants de l'école, installées sur le chemin doux entre Creys et le mur d'escalade sont détériorées.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL

Le mercredi 1^{er} juin 2016

20 h